



BREVET D'INVENTION

N° 897.520

Classif. Internat.: H01F

Mis en lecture le:

01 -12- 1983

LE Ministre des Affaires Economiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;**Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle;*

*Vu le procès-verbal dressé le 11 août 1983 à 14 h. 45
au Service de la Propriété industrielle;*

ARRÊTE :

Article 1. - Il est délivré à la Sté dite : LICENTIA PATENT-VERWALTUNGS GMBH
Theodor-Stern-Kai 1, Frankfurt am Main, (Allemagne) (R.F.A.)

repr. par le Cabinet Bede à Bruxelles,

T.40-D
un brevet d'invention pour: Coquille de protection pour noyaux annulaires,

*qu'elle déclare avoir fait l'objet d'une demande de brevet
déposée en Allemagne (République Fédérale) le 31 août 1982,
n° P 32 32 705.6*

Article 2. - Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémento descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 31 août 1983
PAR DELEGATION SPECIALE:

Le Directeur


L. WUYTS

897520

La Société dite: LICENTIA PATENT-VERWALTUNGS
GmbH

à Francfort/Main

(République Fédérale d'Allemagne)

-:-

" Coquille de protection pour noyaux annulaires"

-:-

C.I.: Demande de brevet de la République Fédérale
d'Allemagne P 32 32 705.6 déposée le 31 août
1982

L'invention est relative à une coquille de protection pour noyaux annulaires.

5 Les noyaux annulaires en alliages à magnétisme doux, noyaux de l'espèce employée pour appareils inductifs (transformateurs de mesure, etc.), sont sensibles vis-à-vis des sollicitations mécaniques, qui peuvent se manifester de diverses façons lors du transport, du bobinage, de la mise en place et du montage.

10 Le manuel "Weichmagnetische Werkstoffe" de la Société "Wakumschmelze GmbH" à Hanau (RFA), édition 1967, pages 54/55 fait connaître des coquilles en métal ou en matière synthétique, qui comprennent un élément en U formant boîtier, et un couvercle en matière isolante. Toutefois, l'adaptation de telles coquilles de protection à des noyaux en feuillard de grandeurs différentes exige chaque fois l'emploi de moules différents pour la confection des coquilles de protection, ainsi que des possibilités de stockage adéquates. De plus, les coquilles formées uniquement en matière synthétique présentent une stabilité insuffisante lorsqu'elles sont soumises à l'action conjointe de la chaleur et de la pression.

15 20 L'invention a pour objectif de proposer une coquille de protection mécaniquement stable et dont la hauteur puisse être variée d'une manière simple.

25 Le but visé par l'invention est atteint par le fait qu'elle comprend un tube extérieur et un tube intérieur coaxial avec le premier et de même longueur que celui-ci, les extrémités de ces tubes étant obturées chacune à joint étanche par un couvercle qui, pour pouvoir accueillir les extrémités du tube extérieur et du tube intérieur, présente deux parties refoulées en forme de moulure, concentriques l'une par rapport à l'autre.

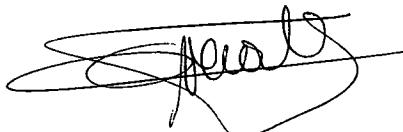
30 35 L'invention sera décrite dans la suite d'une manière plus détaillée, en se reportant à un exemple de réalisation. La coquille de protection, représentée en coupe dans la figure unique, se compose d'un tube extérieur 1, d'un tube intérieur 2, disposé concentriquement par rapport au premier, et de deux couvercles 3a, 3b de conformation identique. Pour assurer une

fixation à joint étanche, et mécaniquement stable des couvercles 3a et 3b au tube extérieur 1 et au tube intérieur 2, les couvercles présentent deux nervures 4, 5 en forme de moulures, formées à la presse et disposées concentriquement. Entre le tube extérieur 1 et le tube intérieur 2 est situé le noyau annulaire 6 à protéger. Les tubes 1 et 2 peuvent être simplement coupés à la longueur voulue et être ainsi adaptés à la hauteur du noyau annulaire 6. Pour assurer une étanchéité complémentaire de la jointure entre le tube extérieur 1 et les couvercles 3a, 3b, on peut utiliser une bande adhésive 7, que l'on colle autour de la périphérie du tube extérieur 1 et qui recouvre à peu près par moitié le tube et le couvercle. L'étanchéité peut aussi être assurée à l'aide de colle, de résine de coulée, etc.. Pour éviter des spires de court-circuit entourant la section du noyau annulaire 6, un au moins des tubes 1, 2 est constitué une matière isolante.

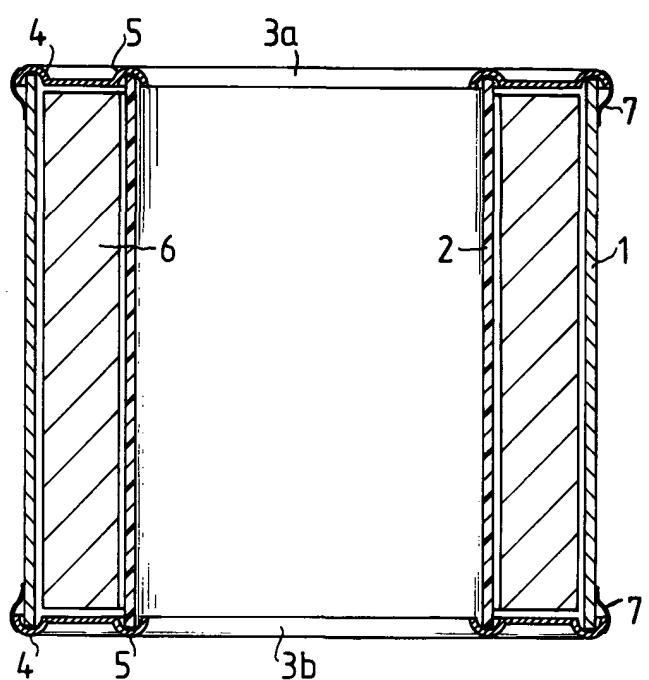
REVENDICATIONS

1. Coquille protectrice pour noyaux annulaires caractérisée en ce qu'elle comprend un tube extérieur (1) et un tube intérieur (2) coaxial avec le premier et de même longueur que 5 celui-ci, les extrémités de ces tubes étant obturées chacune à joint étanche par un couvercle (3a, 3b) qui, pour pouvoir accueillir les extrémités du tube extérieur et du tube intérieur, présente deux parties refoulées (4, 5) en forme de moulures, concentriques l'une par rapport à l'autre.
- 10 2. Coquille de protection suivant la revendication 1, caractérisée en ce qu'au moins un des tubes (1, 2) est constitué en une matière isolante.

Bruxelles, le 11 août 1983
P.Pon. LICENTIA PATENT-VERWALTUNGS GmbH
P.Pon. CABINET BEDE, R. van Schoonbeek



697520



Bruxelles, le 11 août 1983
P.Pon. LICENTIA PATENT-VERWALTUNGS GmbH
P.Pon. CABINET BEDE, R. van Schoonbeek

A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. van Schoonbeek". The signature is written in a cursive style with some loops and variations in line thickness.